

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SUZANNE GODIN	Numéro de permis 2006018	Date d'inspection Le 21 mai 2025
Nom de l'établissement Halte de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 863-4302
Adresse 432 rue Centrale Memramcook NB E4K 3S5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	30 mai 2025	
Commentaires : 1 membre du personnel a sa vérification auprès du ministère du Développement social expiré. Ce membre du personnel doit effectuer cette vérification et le résultat doit être non recensée et ensuite placé en dossier. L'exploitante doit envoyer ce formulaire le plus vite possible afin d'avoir le moins délais possible pour recevoir la réponse.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	21 mai 2025	21 mai 2025
Commentaires : 1 copie de la vérification de DS n'était pas en dossier. Cette copie a été ajoutée pendant cette inspection de renouvellement. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.
L'inspectrice a observé la période des jeux dirigés (cartes Uno , Connect 4 ,etc.), le lavage des mains, la collation, la période de jeux libre à l'extérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 mai 2025

Date

original signé par
Suzanne Godin

Le 22 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date